

# GAZETTE DES TRIBUNAUX,

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

Le prix d'abonnement est de 17 fr. pour trois mois, 34 fr. pour six mois, et 68 fr. pour l'année. — On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL, QUAI AUX FLEURS, N° 12, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHARLES-BECHET, quai des Augustins, N° 57; PICHON et DIDIER, même quai, N° 47; HOUDAILLE et VENIGER, rue du Coq-St.-Honoré, N° 6; et dans les départemens, chez les Libraires, et aux bureaux de Poste. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

## JUSTICE CRIMINELLE.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Présidence de M. Hardoin.)

Audience du 8 avril.

Accusation de complot contre l'Etat, etc. — Suite de l'audition des témoins. — MM. de Perneti, Carrel, de Rumigny, Tonnet, Lafayette. — Incidens extraordinaires.

M. le comte de Perneti, lieutenant-général, ex-colonel de l'artillerie de la garde nationale, est introduit. (Vif mouvement de curiosité.)

Après quelques détails sur les ordres qu'il avait reçus et donnés en sa qualité de colonel de l'artillerie, le témoin arrive à ce qui s'est passé dans les journées de troubles. « Le 20 décembre, dit-il, j'appris que des cartouches avaient été distribuées à la seconde batterie par M. le capitaine Cavaignac, et cela sans ordre, je dirai même contre les ordres formels; mais enfin ses motifs pouvaient être légitimes. Ce jour-là, je vins plusieurs fois au Louvre, et toujours je trouvais les canonniers à leurs pièces. Tout était en ordre. Le 21, j'y vins vers dix heures du soir. On disait alors que le Luxembourg avait été envahi par le peuple, et on parut étonné de me voir. Le 22, peu d'instans après mon arrivée, on me dit que le capitaine Bastide désirait me voir, et il m'engagea à demander l'élargissement de Lebastard, qui avait été arrêté dans un groupe.

M. Guinard offrit de m'accompagner. Nous allâmes ensemble au corps de garde où il était détenu; et là, je priai le commissaire de police de le relâcher. J'y voyais d'autant moins d'inconvénient, que M. Lebastard était chez ses parens, et qu'on pourrait toujours le retrouver. Cependant je ne pus l'obtenir. M. Guinard, alors, m'engagea à m'adresser à M. le général Lafayette, ce que je fis. M. Lafayette écrivit même une lettre qui, à ce qu'il paraît, ne produisit pas beaucoup d'effet, car le soir je vis arriver le capitaine Thomas, qui me demanda d'intervenir de nouveau.

Comme je tenais beaucoup à la considération du corps que j'avais l'honneur de commander; que d'ailleurs MM. Bastide et Thomas me répondaient de M. Lebastard, j'écrivis une lettre au préfet de police pour demander son élargissement. J'ignore si elle produisit l'effet que j'en espérais; ce qui est certain, c'est que M. Lebastard fut relâché.

On vint me dire que M. Guinard avait lu, dans le corps-de-garde, une protestation contre le jugement de la Chambre des pairs; on me dit que dans cette protestation on engageait le Roi à dissoudre immédiatement les Chambres et à convoquer une Chambre des députés par ordonnance électorale. Mais cette protestation fut déchirée par un artilleur, au milieu même de la lecture, et la grande majorité se prononça aux cris de vive le Roi, contre ceux qui avaient l'air de vouloir troubler l'ordre établi par les lois.

M. le président: Que savez-vous relativement au projet d'enlever les pièces?

Le témoin: Je n'ai ouï à cet égard que des bruits plus ou moins fondés. Je le déclare, je n'ai jamais pensé que les artilleurs dussent livrer leurs pièces. J'aurais plutôt cru, comme l'a dit M. Cavaignac, que dans cette supposition, les artilleurs se seraient réunis au peuple; car sans eux le peuple n'aurait su que faire des pièces.

M. le président: Avez-vous éclairci le fait de distribution de cartouches?

Le témoin: Je sais qu'il a été fait des distributions irrégulières de cartouches; je sais qu'on a fait charger les armes; personne n'en est disconvenu; mais on en a expliqué les motifs, et ce sera à ceux qui ont reçu ces cartouches à dire comment elles ont été distribuées, et pourquoi. Sans doute, c'était pour défendre les pièces; car il n'était bruit que de mouvemens du peuple pour les enlever; il y avait même eu une alerte. J'ignore, au reste, d'où venaient ces cartouches.

M. Miller: N'y avait-il pas des signes de reconnaissance et un mot d'ordre particulier? — R. Je l'ai ouï dire postérieurement, mais je n'en ai eu aucune connaissance. Je ne me rappelle pas qui me l'a dit.

M. Guinard: L'acte d'accusation s'est prévalu contre moi de mes démarches pour obtenir l'élargissement de M. Lebastard. A cet égard, les explications du témoin suffiront à MM. les jurés. Mais je demande à M. le comte de Perneti de déclarer si, avant le mois de décembre, M. Cavaignac et moi ne nous sommes pas plaints amèrement à lui des calomnies dirigées contre l'artillerie de la garde nationale, et plus particulièrement contre les officiers de la deuxième batterie?

M. de Perneti: Je crois me rappeler que plusieurs personnes sont venues me parler de propos, de défian-

ces contre l'artillerie et contre la 2<sup>e</sup> batterie, et j'ajouterai que surtout après les journées de décembre ces défiances ont été partagées par une grande partie de la garde nationale. Je me rappelle aussi que MM. Guinard et Cavaignac sont venus chez moi se plaindre de bruits injurieux pour eux, et qui les présentaient comme des ennemis de l'ordre public; ils me demandèrent même qu'une enquête fût ordonnée à cet égard. Je répondis que je ne croyais pas qu'une enquête fût utile, parce que je voulais voir l'artillerie se rallier au lieu de se diviser; que dans ce cas, si une enquête avait lieu, elle ne pourrait être que judiciaire.

M. Guinard: Je ne sais si j'ai été bien compris par le témoin; mais je veux parler d'une démarche que nous avons faite auprès de lui antérieurement aux événemens de décembre.

Le témoin: J'ai eu l'honneur de voir plusieurs fois ces Messieurs avant le mois de décembre; ils ont pu me parler de cet objet, mais je ne me le rappelle pas positivement.

M. Cavaignac: Il y a quelques circonstances qui pourront aider la mémoire du témoin. A la fin de novembre ou au commencement de décembre, je me suis rendu chez lui; je lui ai dit que j'avais quelque chose de particulier à lui communiquer; M. de Perneti était alors avec M<sup>me</sup> son épouse; nous passâmes dans son salon, et là, en me promenant de long en large, je me plaignis à lui des calomnies atroces dirigées contre l'artillerie, et notamment contre Guinard et moi; M. de Perneti me répondit qu'il n'en avait pas connaissance, qu'on lui avait parlé vaguement d'un esprit d'opposition au gouvernement, mais sans citer aucun fait; qu'au reste, il était bien aise d'en être instruit, que c'était son devoir, comme chef du corps, de faire tout ce que réclamerait le soin de son honneur, et de protester contre de pareilles calomnies. Or, comment M. de Perneti ne se souvient-il pas aujourd'hui de ce qu'il considérait comme un devoir? J'atteste sur l'honneur que cette visite a eu lieu, et il me paraît bien difficile (à moins que j'aie eu le malheur de laisser bien peu de traces dans l'esprit de M. de Perneti) qu'il ne se la rappelle pas lui-même. Il est important pour nous que ce fait soit constaté; il est important d'établir que bien avant les troubles de décembre nous nous sommes plaints amèrement des calomnies, je dois le dire, atroces, auxquelles nous étions en butte.

M. de Perneti: Je ne me rappelle pas d'avoir eu cet entretien, mais, puisque M. Cavaignac l'affirme, il doit être cru; seulement, ma mémoire n'est pas aussi fidèle que la sienne. Tout ce que je sais, c'est que j'ai constamment cherché à rallier les esprits au lieu de les brouiller, à les calmer, à faire oublier quelques torts, quelques propos peut-être indiscrets; j'ai cru devoir borner là ma sollicitude.

M. Cavaignac: Ce défaut de mémoire est très étonnant.

M. le président: Le témoin déclare qu'il n'a aucun motif de nier ce qui est avancé par vous.

M. Guinard: Je demanderai à M. de Perneti s'il n'a pas appelé chez lui M. Thierry et d'autres artilleurs, pour lui demander ce qui s'est passé dans le Louvre?

M. de Perneti: Plusieurs artilleurs sont venus journellement chez moi, et j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à les recevoir; ils m'ont donné des renseignemens sur ce qui s'est passé, mais, je le répète, je voulais éviter tout motif de désunion, et je n'ai donné aucune suite à ces renseignemens.

M. Guinard: Ces artilleurs ont fait part à M. de Perneti de propos, de tentatives, de collisions, qui auraient eu lieu; il me semble que dès lors il eût été plus naturel de faire venir les chefs du corps pour prendre auprès d'eux des renseignemens. Je n'ai pas l'expérience de M. le général de Perneti, mais j'en ai toujours agi ainsi.

M. de Perneti: N'étant point ici comme prévenu, je n'ai pas à répondre, je n'ai pas à rendre compte de mes actes.

M. Cavaignac: Toujours est-il que le général a écouté des propos qui nous dénonçaient, et qu'il ne nous a point fait venir pour nous en expliquer; nous devons en être blessés, parce qu'alors nos explications eussent pu faire découvrir la vérité plus facilement qu'aujourd'hui; aussi, trouvant un jour le général très prévenu contre moi, je lui dis qu'il était assez extraordinaire qu'un homme de mon âge parlant à un homme du sien, fût obligé de lui rappeler qu'il ne fallait juger personne sans l'entendre. Au reste, ce n'est pas la pre-

mière fois que je fais entendre ces plaintes; elles ont été écrites dans une lettre au général Lobau.

M. le président: Cela est étranger à l'affaire; vous blâmez la conduite du témoin qui n'a ici à répondre que sur les faits.

M. Guinard: Ces faits ont dû être cependant suffisants pour nous faire croire qu'il y avait des préventions non fondées contre nous. Encore un mot. Le général a déclaré dans l'instruction qu'il se trouvait au Louvre quand le bruit courait qu'on devait enlever les pièces; c'est à ors que j'ai fait charger les armes; comment se fait-il donc que le général, qui le savait, ne m'en ait pas tout de suite exprimé son mécontentement?

M. de Perneti: J'étais en ce moment chez le commandant du Louvre, et je ne pouvais voir charger les armes.

M. Guinard: Il est à regretter que dans un moment où l'on parlait d'enlever l'artillerie, le général fût renfermé dans l'appartement du gouverneur, au lieu d'être avec nous, à côté des pièces.

M<sup>o</sup> Sebire: A une certaine époque des dénonciations graves sont arrivées du ministère de l'intérieur et de la police; je demande au général quelle était la nature de ces dénonciations et quels en ont été les résultats?

M. de Perneti: Je me rappelle en effet que je reçus un avis dans lequel on supposait qu'il était possible et même probable qu'un certain nombre d'artilleurs se portassent au Champ-de-Mars pour amener les ouvriers qui travaillaient; le général Lafayette m'envoya à cette occasion un officier d'état-major, nommé, je crois, Sebire.

M. le président: M<sup>o</sup> Sebire, c'est de vous qu'il s'agit; vous êtes défenseur dans la cause, et vous ne pouvez pas y jouer le rôle de témoin.

M<sup>o</sup> Sebire: Je ne joue pas le rôle de témoin, mais je demande à faire constater un fait. On disait que le corps des artilleurs se portait sur le Champ-de-Mars...

M. de Perneti, interrompant: Non pas le corps des artilleurs, mais une partie; car la majorité était pour l'ordre public...

MM. Guinard et Cavaignac, se levant aussitôt: Tous! tous! (Mouvement.)

M. de Perneti: J'ai su, au reste, qu'il n'y avait rien au Champ-de-Mars.

M<sup>o</sup> Paillet: L'accusé Guilley, en sa qualité d'officier instructeur, a eu de fréquens rapports avec le général, et je demande quelle opinion il peut avoir sur lui?

M. de Perneti: Il ne fut jamais question entre nous de politique; M. Guilley faisait son service avec beaucoup d'exactitude.

M<sup>o</sup> Boinvilliers: Le témoin est tombé, ce me semble, dans une contradiction manifeste. Il a déclaré d'abord qu'il ne partageait pas les soupçons répandus contre certains artilleurs; et tout-à-l'heure il vient de dire que l'esprit de la majorité de ce corps était pour l'ordre public. Ces deux assertions ne s'accordent pas. Je prie le témoin d'expliquer sa pensée.

M. de Perneti: Il est certain que, dès le moment de mon élection, un dissentiment s'était établi dans l'artillerie: les uns étaient pour les notabilités militaires, ainsi que l'a dit M. Cavaignac qui a bien voulu me ranger dans le nombre de ces notabilités; d'autres n'en voulaient pas. Je me suis constamment efforcé de rallier les esprits, d'effacer ces dissentimens. Cependant, d'après ce que j'ai entendu dire de tous côtés, la garde nationale elle-même n'avait pas une entière confiance dans l'artillerie.

M<sup>o</sup> Boinvilliers: Le témoin n'a pas compris sans doute ma question. Quelle était sa pensée et relativement à l'artillerie et relativement aux accusés? Croyait-il qu'une partie des artilleurs voulait attaquer l'ordre public?

Le témoin: Je ne sais jusqu'à quel point vous pouvez exiger...

M. le président: Vous ne pouvez demander au témoin quelle est sa pensée, s'il ne veut pas la faire connaître.

M<sup>o</sup> Boinvilliers: Le témoin vient de manifester deux opinions contradictoires; je puis demander à laquelle il s'arrête.

M. le président: Précisez votre question.

M<sup>o</sup> Boinvilliers: Je l'ai précisée; c'est maintenant au général à répondre ou à ne répondre pas.

Le témoin: J'ai dit que des discordes existaient dans le corps de l'artillerie, et que j'ai toujours cherché à les





